

COMMUNE DE SURBOURG

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 13

Séance du 16 décembre 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.

Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, MULLER Anne, MULLER Véronique, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie

Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne

M. SIRVENT Claude donne procuration à M. GROSSHANS Daniel

M. TROLL Olivier donne procuration à M. SCHEIBEL Gérard (absent)

Absents non excusés :

MM. GERBER Rémi, SCHEIBEL Gérard

Nombre de voix délibératives : 13 + 3 procurations

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 05/11/2024
3. Affaires financières :
 - Autorisation d'engagement de 25 % des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 du budget principal
 - Subvention d'équilibre exceptionnelle au budget annexe de l'assainissement
 - Prix décorations de Noël 2024
 - Noël : cadeaux aux bénévoles
 - Association V.J.S. - Demande de subvention pour la plantation d'arbres
 - Musique Sainte Cécile – Demande de subvention pour le remplacement de la batterie
 - Séminaire de Walbourg - demande de subvention pour un voyage scolaire
4. ONF - Programme des travaux patrimoniaux et d'exploitation 2025
5. Réaménagement de la rue du Maréchal Leclerc Tranche 3 – Résultat de l'appel d'offres
6. Extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle : Convention d'études
7. Création d'un chemin piétonnier au lieu-dit « Auf die Pfistermatt »
8. Convention de partenariat avec la CEA pour la gestion de la bibliothèque
9. Affaires courantes
10. Divers

1/ 76-2024 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Cathie BASTIAN pour remplir cette fonction.

2/ 77-2024 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2024.

3/ AFFAIRES FINANCIERES :

a) 78-2024 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE 25% DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Selon l'article L.1612-1 Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que du « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **AUTORISE** M. le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 du budget principal, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025, telles que mentionnées ci-dessous, hors restes à réaliser, et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Comptes	Libellés DÉPENSES	Montant ouvert en 2024	Montant autorisé avant vote du budget 2025
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations et 204)	2 500,00 €	625,00 €
2031	Frais d'études	2 500,00 €	625,00 €
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	8 000,00 €	2 000,00 €
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	7 000,00 €	1 750,00 €
20422	Privé : Bâtiments, installations	1 000,00 €	250,00 €
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	105 708,10 €	26 427,03 €
2111	Terrains nus	10 000,00 €	2 500,00 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	952,20 €	238,05 €
21316	Equipements du cimetière	16 000,00 €	4 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	5 400,00 €	1 350,00 €
21352	Bâtiments privés	3 000,00 €	750,00 €
2151	Réseaux de voirie	28 499,87 €	7 124,97 €
2152	Installations de voirie	6 000,00 €	1 500,00 €
21568	Autre matériel, outillage incendie	9 000,00 €	2 250,00 €
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	5 000,00 €	1 250,00 €
21838	Autre matériel informatique	5 162,00 €	1 290,50 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 100,00 €	525,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 818,15 €	1 954,54 €
2185	Matériel de téléphonie	775,88 €	193,97 €
2188	Autres immobilisations corporelles	6 000,00 €	1 500,00 €
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	621 500,00 €	155 375,00 €
2313	Constructions	167 000,00 €	41 750,00 €
2315	Install., matériel et outill. technique	454 500,00 €	113 625,00 €

- **DIT** que les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget primitif 2025 du budget principal lors de son adoption.

b) 79-2024 : SUBVENTION D'EQUILIBRE EXCEPTIONNELLE AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire explique que le code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les communes de moins de 3 000 habitants de verser une subvention du budget principal vers le budget annexe de l'assainissement. Il propose donc d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 17 000€ pour permettre l'équilibre du budget annexe de l'assainissement.

VU l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise les communes de moins de 3000 habitants à verser des subventions aux services d'eau et d'assainissement,

CONSIDERANT la nécessité de recourir au versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe de l'assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe d'assainissement d'un montant de 17 000€
- **DIT** que les crédits seront inscrits :
 - En dépense à l'article 65736221 – subventions de fonctionnement aux organismes publics, établissements et services rattachés à caractère industriel et commercial non dotés de la personnalité morale,
 - En recette à l'article 7741 du budget annexe de l'assainissement.

c) 80-2024 : PRIX DECORATIONS DE NOEL 2024

Le concours des décorations de Noël organisé par la commune de Surbourg, a pour objectif de récompenser les actions menées par les habitants pour la décoration de leurs maisons, fenêtres ou balcons aux couleurs des fêtes de fin d'année.

Cette année il n'y aura pas de différenciation entre les décorations et les illuminations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide d'allouer un budget de 1100 € pour la remise des prix aux participants.

d) 81-2024 : NOEL : CADEAUX AUX BENEVOLES

Depuis quelques années le Conseil Municipal récompense les bénévoles réguliers qui ont donné de leur temps pour la commune.

L'année 2024 a encore connu une implication exceptionnelle de la part de bénévoles et des centaines d'heures ont été réalisées. Pour certaines de manière ponctuelle mais pour d'autres de manière très régulière.

Il s'agit notamment de :

- la fabrication des décorations de Noël pour les espaces verts
- le soutien au travail quotidien de nos agents techniques
- les travaux au cimetière pour la Toussaint
- les travaux à la maisonnette du cimetière
- le nettoyage de la place de la Mairie
- le déménagement et emménagement de la bibliothèque
- la gestion de la bibliothèque
- et bien d'autres actions ...

Le Maire tient à remercier tout particulièrement l'ensemble des bénévoles qui ont apporté leur aide à la municipalité.

Il propose au Conseil Municipal de reconduire en 2024 l'action de récompense aux bénévoles réguliers et d'attribuer un budget de 1000 € pour l'achat de cadeaux afin de les remercier pour les heures qu'ils ont accordées à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide d'attribuer un budget de 1000 € afin d'offrir un cadeau aux bénévoles réguliers.

e) 82-2024 : ASSOCIATION VJS - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PLANTATION D'ARBRES

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par l'association « vergers et jardins » de Surbourg pour l'achat d'arbres fruitiers dans le cadre d'un projet de plantation organisé avec les enfants de l'école élémentaire. Le montant de la dépense s'élève à 230,45€.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 230,45€ correspondant à la dépense TTC de l'association « vergers et jardins » de Surbourg pour l'achat d'arbres fruitiers,
- **AUTORISE** le Maire à procéder au règlement de la somme et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif principal 2025.

f) 83-2024 : MUSIQUE SAINTE CECILE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE LA BATTERIE

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par la Musique Sainte Cécile de Surbourg.

L'association souhaite remplacer la batterie devenue vétuste. Le devis s'élève à 2 046,00€ TTC. Elle sollicite le Conseil Municipal pour une subvention de 20%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 409,20€ correspondant à 20% de la dépense de 2 046,00€ TTC à la Musique Sainte Cécile de Surbourg pour l'acquisition d'une nouvelle batterie,
- **AUTORISE** le Maire à procéder au règlement de la somme sur présentation des factures et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif principal 2025.

g) 84-2024 : SEMINAIRE DE WALBOURG - DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du séminaire de Walbourg sollicitant une participation financière pour un voyage scolaire à Flaine du 5 au 10 janvier 2025.

Le coût du voyage revient à environ 510€/élève. 5 élèves de Surbourg participeront à ce voyage.

Le Conseil Municipal, après délibération, à 15 voix pour et 1 abstention décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 250 € pour les 5 élèves domiciliés à Surbourg. Cette aide correspond à 15% du coût du voyage limitée à 50€/enfant,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2025

4/ 85-2024 : ONF - PROGRAMME DES TRAVAUX PATRIMONIAUX ET D'EXPLOITATION 2025

VU le courrier adressé par l'ONF le 26 novembre 2024 relatif au programme d'exploitation ainsi que le programme des travaux patrimoniaux (maintenance, sylviculture, infrastructure et accueil du public) à réaliser dans la forêt communale de Surbourg en 2025,

CONSIDERANT qu'il convient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les programmes ainsi établis,

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ADOpte** sans observation le programme d'exploitation ainsi que le programme des travaux patrimoniaux pour l'exercice 2025 tel qu'ils sont présentés par l'ONF
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à relatif à ce dossier

5/ REAMENAGEMENT DE LA RUE DU MARECHAL LECLERC TRANCHE 3 – RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

Explication du Maire :

La publication de l'appel d'offres a été réalisée de fin octobre à fin novembre 2024.

Les offres ont été analysées par le bureau d'étude Berest.

Une entreprise a répondu pour le lot 1 – voirie (Ets Herrmann) et 3 entreprises pour le lot 2 – réseaux secs (Ets Herrmann, Ets CITEOS et Ets Fritz).

Une négociation a eu lieu avec chaque entreprise.

Attribution :

- Lot 1 : Ets Herrmann pour un montant de 275 375,50 HT
Estimatif : Part communale : 285 543,00 € attribué à 224 472,00€HT
Part CEA : 75 095,00 € attribué à 50 903,50€HT
- Lot 2 : Ets Herrmann pour un montant de 121 985,00€ HT
Estimatif : 174 540,00 € HT

Projet de plateau :

Suite à l'affichage du plan, une seule personne s'est manifestée. Cette personne habite à 20 mètres environ du plateau et souhaiterait une chicane ou un autre dispositif voire aucun dispositif plutôt qu'un plateau par crainte des nuisances sonores.

D'autres personnes interrogées habitant à la même distance de l'autre côté du plateau sont favorables à la réalisation du plateau.

Des personnes concernées par le plateau de la tranche 2 (à la même distance) confirment qu'il génère du bruit mais qu'il n'est pas gênant au quotidien et que le plateau apporte beaucoup pour ralentir la vitesse. Un autre habitant concerné par la tranche 2 résidant à hauteur du plateau indique que le plateau génère du bruit.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal concernant cette affaire.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de rester sur la solution technique du plateau.

6/ 86-2024 : EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE – CONVENTION D'ETUDES

Explication du Maire :

Lors de la séance du 1^{er} octobre 2024, le Conseil Municipal avait été informé des besoins des professionnels de santé installés dans l'actuelle maison de santé.

Le Maire rappelle ces besoins :

1. Au niveau de l'équipe médicale et paramédicale de la MSP :

Équipe médicale Dr ROTH Mélanie, Dr LEITNER Manon, Dr LEITNER Amandine, et Dr BELLIARD Chloé :

- Actuellement le Dr BELLIARD n'a pas de bureau propre et doit régulièrement changer de bureau par manque de place. Cette situation n'est pas viable sur le long terme, tant pour le Dr BELLIARD que pour ses patients, qui sont régulièrement « perdus » dans ces changements de bureaux.
- Avoir des bureaux supplémentaires permettraient à l'équipe médicale d'accueillir des étudiants en médecine dans des conditions optimales. Les Dr LEITNER Manon et Amandine souhaitent, de plus, devenir Maîtres de Stage Universitaire dans les prochaines années, à l'instar du Dr ROTH. D'autant plus que le cursus de médecine générale a été rallongé d'un an, ce qui nécessite d'accueillir des étudiants de 10^e année, les docteurs juniors, dans un bureau qui leur est propre, 2 à 3 jours par semaine. Actuellement, cela n'est pas possible.
- Il est important de signaler que former les étudiants est également bénéfique pour les remplacements futurs : ces derniers ont souvent envie de revenir travailler dans une ambiance similaire à celle de leur stage. Cela rend également la MSP plus attractive, en favorisant l'installation de médecins généralistes en milieu rural. Les Dr LEITNER Manon et Dr BELLIARD Chloé sont d'ailleurs d'anciennes internes encadrées et formées par le Dr ROTH et d'anciennes remplaçantes. Elles ont rapidement rejoint le projet de la MSP lorsqu'elles ont appris son existence.
- Un bureau supplémentaire pourrait également être utilisé pour proposer une collaboration régulière avec de jeunes médecins généralistes ne souhaitant pas s'installer immédiatement, mais désireux de réaliser des remplacements dans des locaux fixes. Le Dr ROTH a déjà été contactée dans ce sens par une jeune médecin généraliste ayant terminé son internat, mais non encore thésée, Madame Melanie PALAZY, qui souhaiterait rejoindre l'équipe médicale en tant que collaboratrice en 2025. Elle va démarrer des remplacements réguliers 2jours/ semaine au sein de la MSP à partir de janvier 2025.
- Enfin, un bureau supplémentaire permettrait aussi de nouer des partenariats avec des médecins spécialistes d'autres disciplines (rhumatologue, dermatologue, endocrinologue, etc.) sous forme de vacations, par exemple une demi-journée ou une journée fixe par semaine.

Le projet idéal serait d'avoir un rez-de-chaussée purement « médical », et un 1^{er} étage paramédical :

- au rez de chaussée 6 bureaux avec 1 bureau pour chaque médecin (4 bureaux), 1 bureau pour accueillir les étudiants, 1 bureau pour un(e) collaborateur(trice)
- au 1^{er} étage: 2 bureaux pour la sage-femme, 1 bureau pour le kiné-ostéopathe, 1 bureau pour la diététicienne, 1 bureau pour la psychologue.

Sage-femme Valérie KOEHL :

- Des locaux plus grands permettraient à Valérie de mieux développer son activité d'échographie dans une salle dédiée.
- Dès son arrivée, elle avait déjà exprimé le souhait d'avoir deux salles d'examen, en vue de cette diversification. Elle pratique, de plus, une activité d'acupuncture, très appréciée par la patientèle de la MSP, et dans l'état actuel des choses, cette pratique reste limitée, puisqu'elle n'a qu'un bureau et doit jongler entre les actes propres à son activité de sage-femme et ses actes d'acupuncture qui nécessitent un environnement calme et silencieux.
- De plus, avec des locaux plus grands, bien équipés et aménagés, elle pourrait être plus pertinente dans la recherche de remplaçant(e)s et/ou d'un(e) collaborateur(trice), compte tenu des difficultés d'installation des sages-femmes sur notre territoire. Elle souhaiterait, à terme, exercer son activité à deux.

2. Au niveau du territoire :

- La CPTS Sauer Pechelbronn est un partenaire de qualité qui soutient toutes les actions menées par la MSP, dans le but d'accroître l'attractivité du territoire et d'améliorer l'offre de soins.
- Actuellement, le secteur compte 9 médecins généralistes pour 10 000 habitants, alors que dans le reste du Bas-Rhin, on trouve en moyenne 11 médecins généralistes pour 10 000 habitants. Il est donc nécessaire d'attirer de jeunes médecins pour rejoindre l'équipe médicale déjà en place.
- La présence d'une sage-femme supplémentaire sur le territoire permettra de pallier le manque chronique de gynécologues, en assurant l'accueil des jeunes filles pour leur contraception, des femmes enceintes ou non, et en promouvant les actions de prévention menées conjointement par la MSP et la CPTS.

Un groupe de travail composé du Maire, des adjoints et de certains conseillers municipaux s'est réuni le 18 novembre 2024 afin de réfléchir aux solutions envisageables qui pourraient être ensuite soumises à l'ensemble de Conseil Municipal.

Ce groupe de travail a analysé dans un premier temps les besoins exprimés par les professionnels.

Dans un second temps, diverses possibilités ont été proposées et étudiées :

1. les garages de la MSP
2. l'étage de la MSP
3. le préau de la MSP
4. la maison Laurent
5. le foyer de la musique

Chaque solution a été étudiée par rapport à trois critères :

1. la proximité avec l'actuelle MSP
2. l'investissement engendré
3. la surface disponible par rapport aux besoins

La solution ayant obtenu le meilleur classement est la transformation de l'étage de la MSP.

Elle a pour avantage de laisser l'ensemble des professionnels au même endroit, d'utiliser des locaux existants, de créer un lien dans le bâtiment entre la MSP1 et l'extension et de pérenniser l'utilisation du logement à long terme.

Le Maire travaille en collaboration avec les sœurs, le curé et la congrégation afin de proposer des alternatives de relogement pour les sœurs à Surbourg, le but étant d'avoir une acceptabilité totale de toutes les parties concernant ce choix.

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser une étude financière et de faisabilité technique par le Bureau d'étude DSI pour un montant de 4500 €HT.

DELIBERATION N° 86-2024 : EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE – CONVENTION D'ETUDES

Le Maire expose :

La sage-femme installée dans l'actuelle maison de santé souhaiterait travailler avec une collaboratrice et étendre son activité à l'acuponcture et l'échographie.

Le bureau qu'elle occupe ne lui permet pas de se développer.

Par ailleurs, Dr Roth, gérante de la MSP, souhaiterait également accueillir un médecin généraliste supplémentaire et développer l'accueil d'internes ce qui constituerait un réel vivier pour Surbourg en cas de départ d'un généraliste.

Lors de la séance du 1^{er} octobre 2024, le Maire avait proposé de créer un groupe de travail composé du Maire, des adjoints et de certains conseillers municipaux afin de réfléchir aux solutions envisageables qui pourraient être ensuite soumises à l'ensemble de conseil municipal.

Ce groupe de travail s'est réuni le 18 novembre.

Suite à cette réunion, le Maire soumet au conseil municipal une convention pour la réalisation d'une étude de faisabilité par l'Ets DSI d'un montant forfaitaire de 4 500€ HT.

La prestation consisterait à :

- Des réunions préalables avec les représentants du maître d'ouvrage en vue de l'élaboration du programme des travaux, synthèse des besoins pour les différentes affectations et établissement du planning prévisionnel des travaux
- L'intervention sur site pour le relevé contradictoire des plans, analyse des structures existantes et complément de plans manquants pour l'étude
- L'étude et l'établissement de plans tenant compte des différents cahiers des charges des intervenants
- L'étude, métrés et préchiffrage du coût prévisionnel des travaux et propositions techniques et des matériaux préconisés
- L'établissement d'un planning des travaux
- La présentation de l'étude avec de potentielles variantes au maître d'ouvrage et ses représentants

Le Conseil Municipal, après délibération, à 15 voix pour et 1 abstention :

- **ACCEPTÉ** la convention d'études proposée par l'entreprise DSI pour les missions décrites ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

7/ 87-2024 : CREATION D'UN CHEMIN PIETONNIER AU LIEU-DIT « AUF DIE PFISTERMATT »

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a consulté les propriétaires des parcelles concernées par le chemin piétonnier au lieu-dit « Auf die Pfistermatt ».

Chaque propriétaire a donné son accord pour céder à la commune une partie de terrain afin de permettre la création de ce chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **DE CREER** un chemin piétonnier au lieu-dit « Auf die Pfistermatt »,
- **D'ACQUERIR** les parcelles ci-dessous :
 - Section 26 N°89/23 d'une contenance de 0,59 are
 - Section 26 N°91/24 d'une contenance de 0,64 are
 - Section 26 N°93/25 d'une contenance de 1,79 are
 - Section 26 N°95/26 d'une contenance de 0,44 are
 - Section 26 N°97/27 d'une contenance de 1,46 are
 - Section 26 N°99/28 d'une contenance de 0,67 are
- **DE FIXER** le prix d'acquisition à 500€/l'are,
- **DE PRENDRE** en charge les frais d'arpentage et d'actes notariés correspondant à cette opération,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les actes notariés et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8/ 88-2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CEA POUR LA GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE

La Collectivité européenne d'Alsace, à travers son pôle Lecture Publique - Bibliothèque d'Alsace, accompagne au quotidien 300 bibliothèques. Sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, elle accompagne 11 bibliothèques, dont la bibliothèque de Surbourg.

Ce partenariat permet, notamment, aux communes de bénéficier de conseils experts de la Bibliothèque d'Alsace, de former gratuitement les bibliothécaires et bénévoles de la commune et de compléter les fonds documentaires de la bibliothèque grâce à des collections complémentaires.

La CEA souhaite réaffirmer ce partenariat essentiel, via la signature d'une nouvelle convention avec chaque commune partenaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace pour la gestion de la bibliothèque de Surbourg

9/ AFFAIRES COURANTES

• **Travaux de lutte contre les inondations :**

Le Maire rappelle que la compétence de ces travaux est du ressort de la communauté des communes à travers la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations).

Suite à l'orage exceptionnel de juin 2021, ces travaux ont été inscrits sur une longue liste déjà existante. La commission locale a retenu le dossier de Surbourg via le SDEA, à qui la communauté des communes a délégué cette compétence.

Un bureau d'étude a été recruté, il s'agit de la Société Artelia. Une réunion de démarrage a eu lieu le 12 décembre.

L'étude devrait donner les premiers résultats vers avril 2025 qui permettront de s'orienter vers des solutions techniques.

Cette étude permettra :

- de récolter des données de cette nuit d'orage
- de faire un relevé topographique du bassin versant et de la zone impactée par les inondations
- de simuler cette pluie sur cette maquette
- de simuler des solutions de rétention en amont du village afin de protéger l'aval

Ensuite s'enchaînera toute la procédure des études environnementales afin de mesurer l'impact de la mise en œuvre de la solution retenue ainsi que les discussions avec les propriétaires et les exploitants.

Enfin selon un planning prévisionnel, les travaux pourront être envisagés en 2028.

10/ DIVERS

Le Maire informe le Conseil Municipal des différents points ci-dessous :

a) Circulation de la rue de la scierie

Certains riverains de la rue de la scierie se plaignent du trafic des camions se rendant à la plateforme de l'Ets Herrmann et des nuisances qu'il génère.

Ils signalent que le nombre croissant des camions représente jusqu'à 50 allers-retours par heure selon les jours avec tous les risques que cela comporte car la rue n'est pas adaptée à un tel trafic.

La crainte et les réactions des riverains qui attendent des actions sont compréhensibles mais malheureusement il n'existe pas de solution qui pourrait être mise en œuvre rapidement.

Un RDV est fixé avec la direction de l'Ets Herrmann afin de discuter de ces nuisances et des solutions envisageables.

b) Inauguration école maternelle et 11 novembre

Le Maire remercie celles et ceux qui ont participé à l'inauguration de l'école maternelle. Que ce soit pour la cérémonie elle-même, les préparatifs ou encore le rangement, chaque implication a été précieuse car l'équipe n'était pas très nombreuse et la journée était très longue.

De la même manière, il salue la présence lors des commémorations du 11 novembre.

Il exprime également une certaine déception face à l'absence de plusieurs conseillers.

Une inauguration d'école est un événement exceptionnel dans une vie d' élu qui n'arrive qu'une fois par siècle environ.

Ce genre de moment mérite que chacun fasse l'effort d'être présent.

Les dates des manifestations sont connues longtemps à l'avance, cela demande une disponibilité, une implication, et surtout un sens des responsabilités pour lesquelles chacun a choisi de s'engager en se présentant aux élections en 2020.

Il invite pour la dernière année de mandat à un sursaut collectif et compte sur tous les conseillers pour retrouver ce dynamisme, cette générosité afin de consacrer du temps à cette fonction d'élu.

c) Marché de Noël (2^{ème} week-end)

Le Maire fait part des créneaux à combler dans le planning et notamment pour rangement le samedi soir de 20h à 21H.

d) Fête des aînés le 12/01/2025 et vœux du Maire

Nathalie Schmitz donne les horaires et les détails des deux manifestations et complète la liste des présents.

Pour celles et ceux qui ne pourront pas être disponibles la journée, il est possible de s'inscrire uniquement pour le rangement.

Un mail sera transmis aux conseillers absents.

e) Bulletin communal

Daniel Grosshans informe que le bulletin est traité à 90%.

f) Calendrier du SMICTOM et invitation pour les vœux du Maire

Les calendriers du SMICTOM et les invitations pour les vœux du Maire sont prêts et devront être distribués entre le 28/12 et le 30/12.

g) Fête de Noël du personnel le 19/12/2024

Le Maire informe que le repas de Noël du personnel communal aura lieu le jeudi 19/12 au restaurant « La Bella Sicilia ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Feuille de clôture

Séance du 16 décembre 2024

Étaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, MULLER Anne, MULLER Véronique, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

Mme OESTERLE Nadia donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne
M. SIRVENT Claude donne procuration à M. GROSSHANS Daniel
M. TROLL Olivier donne procuration à M. SCHEIBEL Gérard (absent)

Absents non excusés :

MM. GERBER Rémi, SCHEIBEL Gérard

Nombre de voix délibératives : 13 + 3 procurations

Numéro	Objet	Décision
76-2024	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
77-2024	Approbation du compte-rendu de la séance du 05/11/2024	Approuvée
78-2024	Autorisation d'engagement de 25 % des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 du budget principal	Approuvée
79-2024	Subvention d'équilibre exceptionnelle au budget annexe de l'assainissement	Approuvée
80-2024	Prix décorations de Noël 2024	Approuvée
81-2024	Noël cadeaux aux bénévoles	Approuvée
82-2024	Association VJS - Demande de subvention pour la plantation d'arbres	Approuvée
83-2024	Musique Sainte Cécile – Demande de subvention pour le remplacement de la batterie	Approuvée
84-2024	Séminaire de Walbourg - Demande de subvention pour un voyage scolaire	Approuvée
85-2024	ONF – Programme des travaux patrimoniaux et d'exploitation 2025	Approuvée
86-2024	Extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle - Convention d'études	Approuvée
87-2024	Création d'un chemin piétonnier au lieu-dit « Auf der Pfistermatt »	Approuvée
88-2024	Convention de partenariat avec la CEA pour la gestion de la bibliothèque	Approuvée
76-2024	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
77-2024	Approbation du compte-rendu de la séance du 05/11/2024	Approuvée

La séance est close à 21h15.

Le Maire,
Olivier ROUX



A blue ink signature of Olivier ROUX, the Mayor, written over a circular official stamp of the Commune de Surbourg.

La Secrétaire,
Cathie BASTIAN



A blue ink signature of Cathie BASTIAN, the Secretary, written in a cursive style.